GREEN OVEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Numéro de référence: LIQ0320
Date d'émission: 07-01-21 Date de révision: 07-01-21 Remplace la version de: 11-03-20 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : GREEN OVEN
Code du produit : LIQ1480
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
Avenue Albert Einstein, 15
B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium carbonate	(N° CAS) 584-08-7 (N° REACH) 01-2119532646-36	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/….

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Rougeur. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Assurer une ventilation appropriée. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Protection individuelle. Voir rubrique 8.
Procédures d'urgence	:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir rubrique 8.
Procédures d'urgence	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Délimiter la zone de danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Rincer abondamment à l'eau.
Autres informations	:	Les épandages peuvent être glissants. Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Assurer une ventilation adéquate.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter de respirer les aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité.
Température de stockage	:	4 – 25 °C
Chaleur et sources d'ignition	:	Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage	:	PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. (EN 134)

Protection oculaire:
Aucune n'est nécessaire.

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:
Aucune n'est nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P3

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	11,2 – 11,4
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Non applicable
Point de fusion	:	Le produit n'a pas été testé
Point de congélation	:	Le produit n'a pas été testé
Point d'ébullition	:	Le produit n'a pas été testé
Point d'éclair	:	Non applicable
Température critique	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Le produit n'a pas été testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Non applicable
Densité relative	:	1,182 – 1,282
Solubilité	:	Produit très soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes : Non applicable.
Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Potassium carbonate (584-08-7)	
DL50 orale rat	> 2000 ml/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	> 2000
CL50 Inhalation - Rat	> 4,96 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 11,2 – 11,4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 11,2 – 11,4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Potassium carbonate (584-08-7)	
EC50, daphnie, Daphnia magna	430 mg/l (48 heures)
LC50, poissons, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	68 mg/l (96 heures)
NOEC, poissons, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	33 mg/l (96 heures)
NOEC, daphnie	120 mg/l (48 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Potassium carbonate (584-08-7)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GREEN OVEN	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Le produit n'a pas été testé

Potassium carbonate (584-08-7)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Potassium carbonate (584-08-7)	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code R/ Code D : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Format FDS UE	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
9.1	Densité relative	Modifié	
9.1	Odeur	Ajouté	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Ajouté	
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté	
14.1	N° ONU (ADR)	Ajouté	
14.1	N° ONU (IMDG)	Ajouté	
14.1	N° ONU (IATA)	Ajouté	
14.2	Désignation officielle de transport (ADN)	Ajouté	
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Ajouté	
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté	
14.3	Étiquettes de danger (ADR)	Ajouté	
14.3	Classe (ONU)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (IATA)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté	
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté	
14.6	Code de restriction en tunnels (ADR)	Ajouté	
14.6	Numéro d'identification du danger (code Kemler)	Ajouté	
14.6	Code de classification (ADR)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.